

PROCÈS-VERBAL de la quarante-huitième (48<sup>e</sup>) assemblée générale annuelle de l'Ordre des denturologistes du Québec, tenue samedi le 24 septembre 2022 à 9 h 30, à la salle Jarry-Joyce du Centre Sheraton de Montréal situé au 1201, boul. René-Lévesque Ouest à Montréal, dûment convoquée par le président, Monsieur Raymond Lagacé, d.d.

### **Ordre du jour**

- 1.00 Ouverture
- 2.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.00 Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale régulière du 29/10/21
- 4.00 Présentation du président des activités de l'Ordre pour l'exercice financier 2021–2022 et du projet de rapport annuel
- 5.00 Présentation et adoption des états financiers audités pour l'année se terminant au 31/03/22
- 6.00 Nomination des vérificateurs comptables pour l'année se terminant au 31/03/23
- 7.00 Projet de résolution sur la cotisation 2023-2024
  - 7.1 Rapport de la 1<sup>re</sup> consultation aux membres
  - 7.2 Commentaires des membres à l'assemblée
- 8.00 Adoption des honoraires des administrateurs
- 9.00 Adoption du salaire du président
- 10.00 Cotisation spéciale
- 11.00 Affaires nouvelles
- 12.00 Clôture

Le quorum étant atteint, l'assemblée est donc régulièrement constituée.

#### **1.00 Ouverture**

Le président, M. Raymond Lagacé, d.d., ouvre l'assemblée à 10 h.

Il demande aux administrateurs présents du Conseil d'administration de l'Ordre des denturologistes de se présenter.

#### **2.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale et secrétaire, Mme Sonia Brochu, fait la lecture de l'ordre du jour.

**G22-464** L'assemblée propose l'adoption de l'ordre du jour tel que lu.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**3.00 Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale régulière du 29/10/21**

Compte tenu que tous les membres ont reçu, antérieurement, une copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale régulière du 29/10/21,

**G22-465** M. Daniel Léveillé, d.d., appuyé de M. Mario Belhumeur, d.d., propose de dispenser la directrice générale et secrétaire, Mme Sonia Brochu, de la lecture dudit procès-verbal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**G22-466** Mme Diane Lefebvre, d.d., appuyée de M. Richard Bourgault, d.d., propose l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale régulière du 29/10/21 tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**4.00 Présentation du président des activités de l'Ordre pour l'exercice financier 2021-2022 et du projet de rapport annuel**

Le président, M. Raymond Lagacé, d.d., fait la présentation des activités de l'Ordre pour l'exercice financier 2021-2022.

Le rapport informe les membres sur différents sujets, entre autres : l'élection 2021; la Loi 15 et le projet de règlement sur les attestations de formation; le Portail de l'ODQ; le Bureau du syndic; la campagne de vaccination pour la COVID-19; la planification stratégique 2022-2025; le Tableau des membres 2021-2022; ainsi que et la présentation des membres de l'équipe.

De plus, Mme Sonia Brochu informe les membres de la captation de six conférences lors du Congrès de 2022 et que celles-ci se retrouveront sur le Portail de l'Ordre.

M. Raymond Lagacé répond aux questions des membres et on discute des différents sujets.

**5.00 Présentation et adoption des états financiers audités pour l'année se terminant au 31/03/22**

Tous les membres ont reçu, antérieurement, une copie des états financiers audités pour l'année se terminant au 31/03/22.

Mme Josée Charbonneau, CPA auditeur, présente les grandes lignes ainsi que les variations les plus importantes des états financiers au 31/03/22.

Elle répond aux questions des membres.

**G22-467** Mme Diane Lefebvre, d.d., appuyée de M. André Gilbert, d.d., propose l'adoption des états financiers audités au 31/03/22.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le président, M. Raymond Lagacé, d.d., remercie Mme Josée Charbonneau, CPA auditeur, pour sa présentation.

#### **6.00 Nomination des vérificateurs comptables pour l'année se terminant au 31/03/23**

**G22-468** M. Richard Bourgault, d.d., appuyé de M. Robert Cabana, d.d., propose de nommer la même firme comptable « Giroux, Ménard, Charbonneau et Laprès s.e.n.c. », vérificateurs comptables pour l'année se terminant au 31/03/23.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **7.00 Projet de résolution sur la cotisation 2023-2024**

Le projet de résolution concernant la cotisation 2023-2024 a déjà été envoyé aux membres 30 jours avant l'assemblée ainsi que le budget non audité 2022-2023 et les prévisions budgétaires 2023-2024.

##### ***7.1 Rapport de la 1<sup>re</sup> consultation aux membres***

La directrice générale et secrétaire, Mme Sonia Brochu, mentionne qu'elle n'a reçu aucun commentaire.

##### ***7.2 Commentaires des membres à l'assemblée***

Elle demande aux membres s'ils ont des commentaires concernant le projet de résolution sur la cotisation 2022-2023.

On demande à quel pourcentage l'augmentation de la cotisation annuelle correspond et Mme Brochu répond que cela équivaut au coût de la vie, soit 6 %.

#### **8.00 Adoption des honoraires des administrateurs**

L'information concernant la rémunération actuelle des administrateurs élus a déjà été envoyée aux membres.

Le 10/06/22 le Conseil d'administration a adopté la résolution suivante :

**CA22-3681** M. Guy Dugré, appuyé de Mme Lisane Crête, propose le projet de résolution d'augmenter les frais de déplacement, mais que les autres frais demeurent inchangés, pour l'année 2023-2024, pour les administrateurs élus, à savoir :

- Frais de déplacement : 0,48 \$/km
- Assemblées et rencontres : 35 \$ l'heure;
- Boni d'éloignement journalier pour 120 km ou plus, de l'endroit de la réunion ou de la rencontre : 80 \$;
- Aucun remboursement pour les préparations d'assemblées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**G22-469** M. Yvan Paré, d.d., appuyé de M. Michel Bossé, d.d., propose que soit entérinée la résolution du Conseil d'administration, pour l'année 2023-2024, à savoir :

- Frais de déplacement : 0,48 \$/km
- Assemblées et rencontres : 35 \$ l'heure;
- Boni d'éloignement journalier pour 120 km ou plus, de l'endroit de la réunion ou de la rencontre : 80 \$;
- Aucun remboursement pour les préparations d'assemblées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **9.00 Adoption du salaire du président**

Le président, M. Raymond Lagacé se retire de la réunion.

L'information concernant le salaire actuel du président a déjà été envoyée aux administrateurs.

Le 10/06/22, le Conseil d'administration a adopté la résolution suivante :

**CA22-3680** Mme Anne-Héloïse Bédard, appuyée de Mme Claudette Girard, propose le projet de résolution d'augmenter de 3,5 % le salaire du président pour l'année 2023-2024 le fixant à 103 500 \$.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**G22-470** Mme Alexia Guévin, d.d., appuyée de M. Robert Cabana, d.d., propose que soit entérinée la résolution du Conseil d'administration de fixer le salaire du président, pour l'année 2023-2024, à 103 500 \$

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **10.00 Cotisation spéciale**

M. Raymond Lagacé, d.d., mentionne qu'il n'y aura pas de cotisation spéciale cette année.

### 11.00 Affaires nouvelles

M. Raymond Lagacé mentionne que les sujets abordés sont : l'admission de l'Ordre, l'ARM Suisse ainsi que la protection du public.

Il mentionne les problèmes que rencontrent les régions éloignées en ce qui concerne la pénurie de services. Un mémoire sera déposé et présenté aux différentes instances gouvernementales afin de faire reconnaître les denturologistes comme professionnels de la santé à part entière, et ce, sous l'angle de la protection du public.

Mme Sonia Brochu fait part des orientations stratégiques dont s'est doté le Conseil d'administration en avril 2022 et mentionne les grandes lignes qui ont été adoptées et qui mèneront à la réalisation de ces orientations :

1. Développer la formation continue pour accroître la qualité de la pratique professionnelle et la compétence des denturologistes (formation continue obligatoire).
2. Accroître l'efficacité de l'Ordre dans la réalisation de son mandat (encadrement des comités).
3. Améliorer la communication avec les membres et les candidats à l'exercice de la profession (outils de communication).
4. Assurer la pérennité de la profession (nouvelle maison d'enseignement et candidats formés hors Québec).

M. Raymond Lagacé mentionne les discussions avec les autres ordres professionnels concernant la loi 15 et informe que les discussions avancent bien.

Il fait part aux membres des enjeux du numérique et on discute du sujet.

M. Lagacé répond aux questions des membres.

### 12.00 Clôture

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président demande la levée de la séance à 11 h 15.

.....  
Raymond Lagacé, d.d.  
Président

  
.....  
Sonia Brochu, M.Éd., M.A.P.  
Directrice générale et secrétaire